

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE  
DE  
RANES**

**61150 RANES**

L'an deux mil vingt deux  
Le trente et un mars à 20H00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de :  
Monsieur COUPRIT Pierre, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**  
**25.03.2022**

Etaient présents :  
RIGOUIN Yves – DELENTE Marie-Hélène – BROQUET Patrick – RIVARD Yvette –  
CAILLAUD Béatrice – FONTELLAYE Alain – SERAIS Géraldine – MALOIZEL  
Régis – VILLETTE Geneviève – ESNAULT Magali – AMIARD Nicole – DROT  
Sébastien –

**DATE D’AFFICHAGE**  
**06.04.2022**

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Néant

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

<b>En exercice</b>	<b>13</b>
<b>Présents</b>	<b>12</b>
<b>Votants</b>	<b>12</b>

Secrétaire : SERAIS Géraldine

1) Accueil d'Ukrainiens : Après échange et vote à bulletin secret, le conseil municipal a décidé d'accueillir des familles Ukrainiennes dans 4 appartements situés dans le château de Rânes au-dessus de la mairie. Ces logements vont nécessiter quelques travaux avant de recevoir les familles.

2) Travaux : Il est décidé d'équiper chaque logement du château destiné à l'accueil des Ukrainiens d'un ballon d'eau chaude électrique. C'est l'entreprise MARY Aurélien qui a été retenue pour un montant de 908,01 € TTC par ballon.

Le devis de l'entreprise VAULOUP peinture a été retenu pour un montant de 993,21 € pour la rénovation de la peinture des logements 5 et 6 du château.

La réparation de la toiture du château sera assurée par l'entreprise TOUTAIN Julien pour un montant de 672,00 € TTC.

Le conseil municipal a validé l'avenant de l'entreprise TTA de Joué du Bois pour la finalisation de la voirie du lotissement impasse du hys pour un montant de 5 117,30 € TTC.

3) Chauffage : Dans le cadre des séances de Yoga, la Fédération ADMR de l'Orne versera 200 € pour les 2 sessions soit du 8 Avril 2021 au 8 Juillet 2021 et du 9 Septembre 2022 au 2 Décembre 2022 pour l'éclairage et le chauffage de la salle.

4) M A M : Le conseil municipal a validé l'ensemble des devis pour les travaux dans la future maison des assistantes maternelles à savoir 45901,56 € TTC.

5) Budget : Le conseil municipal a voté le budget de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 812 043,32 €. Il a également voté le budget d'investissement qui s'équilibre à la somme de 845 959,19 €. Lors du vote de ces budgets, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes communales.